



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

2815 avenue Royale

Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0

Téléphone : (418) 887-6600

Courriel : info@saint-charles.ca

Adresse Internet : www.saint-charles.ca

OFFRE D'EMPLOI

POSTE

Employé(e) saisonnier aux travaux publics et loisirs (deux postes sont à combler)

TYPE DE POSTE

Temporaire à temps plein, du mois d'avril à septembre (possibilité de prolongation au mois de septembre)

SERVICES

Services des Travaux publics et des Loisirs

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du contremaître des Travaux publics, la ou le titulaire doit :

- Travailler à l'entretien des infrastructures municipales (voirie, aqueduc, loisirs, égouts sanitaire et pluviaux) ;
- Effectuer l'entretien des équipements et des bâtiments municipaux ;
- Effectuer des tâches manuelles diversifiées reliées aux activités du service des Travaux publics et des Loisirs ;
- Conduire et opérer l'équipement lourd tel que niveleuse, excavatrice, chargeuse, pelleuse, remorque de machinerie, camion et camionnette, etc.
- Participer aux activités quotidiennes.

EXIGENCES ET QUALITÉS REQUISES

Détenir les connaissances, qualifications et aptitudes dans les sphères suivantes :

- Des techniques et du fonctionnement de la machinerie utilisée (toute carte de compétences sera un atout) ;
- Des qualités nécessaires pour tous travaux manuels en vue du maintien des infrastructures ;
- Détenir les aptitudes pour travailler en équipe ;
- Avoir un sens de la planification et de l'organisation efficace du travail.

Habilités :

- Conduire et opérer les différents appareils motorisés ;
- Bonne santé et endurance physique (l'employeur se réserve le droit d'exiger un bilan médical).
- Autonomie et débrouillardise, car la personne pourra être appelée à travailler seule ;
- Être engagé dans son travail.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Posséder un diplôme de Secondaire V ou plus (un atout)

Toute expérience pertinente est un atout

HORAIRE DE TRAVAIL

Un horaire régulier de 40 heures/semaine, soit de 7h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 7h00 à 11h00 le vendredi. L'horaire de travail peut toutefois être étalé sur les 7 jours de la semaine selon les besoins opérationnels.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales seront déterminées en fonction de l'expérience, en respect de la Politique salariale en vigueur.

COMMENTAIRES

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avec la mention :

Concours employé(e) saisonnier, au 2815 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0 ou par courriel au jfcomeau@saint-charles.ca le ou avant le 8 avril 2021, 16h00.

ENTRÉE EN FONCTION

Avril 2021

RESPONSABLE

Jean-Francois Comeau, directeur général

DATE LIMITE DU CONCOURS

8 avril 2021, 16h00

DATE DES ENTREVUES

Dans la semaine du 12 avril 2021